**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**RENFORCEMENT DES BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET EN SCIENCES FONDAMENTALES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821106U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **RENFORCEMENT DES BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET**  **EN SCIENCES FONDAMENTALES**  **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
  1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant, en médecine et chirurgie:

* d’acquérir des connaissances professionnelles en soins infirmiers généraux lui permettant de réaliser des soins techniques, notamment péri-chirurgicaux, liés à la préparation, à l’administration de médicaments et de pansements, ainsi qu’à l’aide à l’établissement du diagnostic et à l’élimination par moyens invasifs ;
* de s’entraîner à la prise en charge globale de personnes prises en soins, en appliquant la démarche en soins infirmiers dans une perspective de continuité des soins, en y intégrant les notions de problèmes traités en collaboration, de diagnostics infirmiers, de rôle autonome et de soins de suppléance ;
* d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives aux pathologies médicales et chirurgicales ;
* d’observer et d’analyser des situations professionnelles à la lumière des règles de déontologie qui les caractérisent.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En initiation à la déontologie et législation de la profession**

*au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* définir des notions fondamentales législatives et déontologiques liées à la profession ;
* décrire la place de la profession et citer les valeurs y afférentes compte tenu de son évolution ;
* identifier et classer les éléments qui relèvent de la déontologie, des valeurs et de la législation ;
* proposer des exemples de devoirs et d’obligations qui caractérisent fréquemment la profession ;
* repérer et de classer les activités infirmières et les prestations techniques.

**En bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* récolter, classer et analyser les données en utilisant un modèle d’observation ;
* proposer, à partir de consignes données, un plan d’action de soins adapté dans le cadre d’une prise en charge globale ;
* appliquer des techniques de soins infirmiers généraux de base qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes d’hygiène, de confort, d’asepsie et de sécurité en se référant au plan de soins proposé ;
* préparer des solutions thérapeutiques qui mobilisent l’utilisation de calcul de dosage ;
* exécuter selon les principes de sécurité, d’hygiène et d’asepsie, une technique de soins relative aux premiers soins d’urgence ;
* proposer un article issu d’une ressource fiable, dans lequel un travail de recherche scientifique en soins infirmiers met en évidence des données probantes susceptibles d’apporter un éclairage sur la problématique en jeu ;
* justifier la réalisation d’un soin au regard des résultats de l’étude en soins infirmiers proposée ;
* expliciter la structure et le fonctionnement des éléments anatomiques, pour les systèmes nerveux, endocrinien, cardiovasculaire, respiratoire et reproducteur ;
* expliciter un processus pathologique fondamental ;
* expliciter pour les examens complémentaires courants, les informations attendues, les principes et les éventuelles contre-indications.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement « Initiation à la déontologie et législation de la profession », code n° 821111U21D2, « Bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales », code n° 821104U21D2, classées dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

Peuvent également être admis dans cette unité d’enseignement, les étudiants en possession :

* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier hospitalier : sciences fondamentales I », «  Infirmier hospitalier : sciences fondamentales II », « Infirmier hospitalier : sciences infirmières II » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie délivrée par le Jury de la communauté française ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers ou du brevet du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers - spécialité psychiatrique ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme de Bachelier Infirmier responsable de soins généraux ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier Infirmier responsable de soins généraux de l’enseignement de promotion sociale : « Approche globale des soins de base », « Approche globale des soins de publics spécifiques », « Sciences biomédicales » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme Bachelier en soins infirmiers ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier en soins infirmiers de l’enseignement de promotion sociale : « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales I », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales II », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques II » ;
* d’une attestation de réussite de 1ère année des études menant à obtention du diplôme de Bachelier Sage-femme ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme d’infirmier gradué hospitalier ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier gradué hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier gradué : Sciences biomédicales I », « Infirmier gradué : Sciences biomédicales II », « Infirmier gradué : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques II » ;
* d’une dépêche d’équivalence d’un titre étranger à une 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou du bachelier en soins infirmiers.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* d’identifier et de définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins, à la science infirmière tels que les problèmes traités en collaboration, les diagnostics infirmiers, le rôle autonome, les soins de suppléance, les transmissions orale et écrite, les transmissions ciblées, le plan de soins et le projet de soins du bénéficiaire ;
* d’analyser les manifestations d’indépendance et de dépendance afin d’identifier les problèmes traités en collaboration et les hypothèses de diagnostics infirmiers ;
* de proposer des réponses et des attitudes adaptées aux règles de déontologie ;
* de réaliser et de justifier des techniques de soins infirmiers généraux médicaux et chirurgicaux :
* qui respectent l’environnement du bénéficiaire, l’asepsie, les principes de base d’hygiène, de confort et de sécurité,
* qui permettent de préparer, d’administrer des médicaments, ainsi que d’aider à l’établissement du diagnostic, à l’alimentation et à l’élimination par moyens considérés comme invasifs,
* qui mobilisent l’utilisation de calculs de dosage, de débit et l’emploi d’appareils particuliers ;
* de décrire et d’expliciter les pathologies concernées en termes précis, en établissant des liens entre celles-ci et les processus pathologiques fondamentaux pour les systèmes tégumentaire, digestif, uro-génital et cardiovasculaire,
* d’en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actualisées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre au soin, la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

*au départ de situations fictives de soins infirmiers,*

* 1. **Démarche en soins infirmiers**

*en vue de contribuer à un projet de soins pertinent, coordonné et organisé,*

*au départ d’une observation rigoureuse d’un bénéficiaire,*

*en appliquant la « démarche en soins infirmiers »,*

* d’extraire les manifestations d’indépendance et de dépendance ;
* d’identifier les problèmes traités en collaboration et les hypothèses de diagnostics infirmiers ;
* de fixer des objectifs spécifiques, mesurables, réalistes et temporels ;
* de déterminer les actions qui font suite aux soins prescrits et au rôle autonome ;
* d’envisager les démarches d’évaluation des résultats ;
* de sélectionner et de transmettre à l’équipe soignante les informations pertinentes, en vue d’assurer la continuité des soins y compris les notions de transmissions ciblées.
  1. **Déontologie de la profession**
* d’appliquer, dans toute approche individuelle, les dimensions déontologiques de la profession, notamment celles sous-tendues par les principales sources juridiques ;
* de décrire et d’analyser des problématiques potentielles issues de situations professionnelles exemplatives, qui font appel à la déontologie ;
* de répondre aux problématiques présentées dans des situations professionnelles par des attitudes et des comportements adaptés.
  1. **Médecine générale et spécialités**

*au départ de situations fictives en intégrant le processus de démarche en soins infirmiers,*

* de mettre en évidence dans les prestations techniques invasives, les précautions et les surveillances qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique ;
* d’acquérir les fondements des gestes professionnels liés aux prestations techniques invasives dans le respect des principes de confort, sécurité, hygiène ;
* de calculer les dosages, les débits et les concentrations liés à l’administration de traitement garantissant la sécurité du bénéficiaire de soins ;
* d’identifier les principes d’utilisation des appareillages électriques et mécaniques de réglage de débit permettant une perfusion efficace et sécurisante ;

les soins infirmiers suivants sont envisagés :

* Systèmes digestif et urinaire:
* Au point de vue digestif :
* placement de la sonde gastrique ;
* administration d’un gavage ;
* bilan hydrique ;
* préparation, réalisation et surveillance d’un lavage intestinal, d’un lavage gastrique ;
* administration des médicaments par cathéter gastro-intestinal ;
* préparation, réalisation et surveillance d’un tubage gastro-intestinal ;
* Au point de vue urinaire :
* sondage et drainage vésicaux chez l’homme et la femme ;
* lavage vésical ;
* instillation urétrale ;
* Aide à l’établissement du diagnostic et système cardio-vasculaire :
* prélèvement sanguin par ponction veineuse ou capillaire ;
* administration de médicaments : voie intraveineuse ;
* saignée ;
* préparation et administration de perfusions intraveineuses, éventuellement moyennant l’emploi d’appareils particuliers.
  1. **Pratique de médecine générale et spécialités**

*pour des mises en situations fictives mobilisant les soins infirmiers généraux liés à l’activité d’enseignement de « Médecine générale et spécialités » de la présente unité d’enseignement*,

*dans le respect des principes de sécurité, d’hygiène, d’asepsie et de confort, dans le cadre d’une approche globale du bénéficiaire de soins intégrant le processus de démarche en soins infirmiers,*

* d’appliquer les prestations techniques invasives ;
* de prendre les précautions nécessaires et d’effectuer les surveillances indispensables qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique pour des prestations techniques invasives ;
* de préparer et d’administrer des médicaments en respectant les dosages, les débits et les concentrations garantissant la sécurité du bénéficiaire de soins ;
* de manipuler des appareillages électriques et mécaniques de réglage de débit permettant une perfusion efficace et sécurisante.
  1. **Chirurgie générale et spécialités**

*au départ de situations fictives en intégrant le processus de démarche en soins infirmiers*

* de mettre en évidence dans les prestations techniques liées à l’élimination artificielle et la réalisation de pansements complexes, les précautions et les surveillances qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique ;
* d’acquérir les gestes professionnels liés aux prestations techniques dans le cadre de l’élimination artificielle et de la réalisation de pansements complexes, dans le respect des principes de confort, sécurité, hygiène, asepsie ;

les soins infirmiers suivants sont envisagés :

* Systèmes digestif et urinaire:
* soins aux patients nouvellement stomisés ;
* lavement évacuateur chez le patient stomisé ;
* préparation, réalisation et surveillance d’un drainage gastro-intestinal (y compris la décharge) ;
* soins au cystocath ;
* Système tégumentaire :
* soins d’escarres avec traitements spécifiques (y compris les échelles d’évaluation des risques) ;
* pansement : enlèvement de matériels de suture cutanée ;
* pansement avec mèches ;
* pansement et enlèvement de différents types de drains ;
* soins aseptiques et antiseptiques de plaies.
  1. **Pratique de chirurgie générale et spécialités**

*pour des mises en situations fictives mobilisant les soins infirmiers généraux liés à l’activité d’enseignement de « Chirurgie générale et spécialités » de la présente unité d’enseignement*,

*dans le respect des principes de sécurité, d’hygiène, d’asepsie et de confort, dans le cadre d’une approche globale du bénéficiaire de soins intégrant le processus de démarche en soins infirmiers,*

* d’appliquer les prestations techniques liées à l’élimination artificielle et la réalisation de pansements complexes, sur base de procédures de soins et/ou de plans de soins de référence ;
* de prendre les précautions nécessaires et d’effectuer les surveillances indispensables qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité pour des prestations techniques liées à l’élimination artificielle et la réalisation de pansements complexes.
  1. **Pathologies médico-chirurgicales**

*pour les pathologies des systèmes tégumentaire, digestif, uro-génital et cardiovasculaire, au travers d’études de cas ;*

* d’expliquer les différents termes spécifiques de la pathologie étudiée ;
* de définir et de décrire les symptômes les plus courants et les principales techniques d’investigation susceptibles d’orienter et de confirmer le diagnostic ;
* d’en énoncer et d’en expliquer les facteurs étiologiques habituels ;
* de mobiliser les principaux processus physiopathologiques fondamentaux en présence et de synthétiser les éventuelles complications ;
* de citer les mesures préventives et les principales thérapeutiques y compris le recours à la chirurgie ;
* de décrire les interventions chirurgicales en faisant appel à l’anatomie du système envisagé ;
* d’expliciter dans les pathologies médicales et chirurgicales, l’intérêt de la surveillance de certains paramètres, la nécessité de procéder à certains gestes lors du traitement afin d’éviter les infections et/ou les complications.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de pratique professionnelle de « Médecine générale et spécialités » et de « Chirurgie générale et spécialités », il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Déontologie de la profession | CT | B | 16 |
| Démarche en soins infirmiers | CT | B | 28 |
| Médecine générale et spécialités | CT | B | 36 |
| Pratique de médecine générale et spécialités | PP | T | 36 |
| Chirurgie générale et spécialités | CT | B | 20 |
| Pratique de chirurgie générale et spécialités | PP | T | 20 |
| Pathologies médico-chirurgicales | CT | B | 48 |
| **7.2. Part d’autonomie** | | P | 51 |
| **Total des périodes** | |  | **255** |